



## Retenue abusive sur caution

Par **lophudgee**, le **23/01/2018** à **09:54**

bonjour,

le 17/03/2017 j ai pris en location un appartement avec 2 toilettes.

lors de l'état des lieux d'entrée ni moi (malheureusement) ni l'agent immobilier n'avons essayé les chasses d'eau. Je n'ai emménagé dans l'appartement que le 8 avril 2017 et je me suis aperçu que les 2 chasses d'eau fonctionnaient mal: le bouton poussoir restait coincé et donc l'eau coulait, il me fallait appuyer plusieurs fois sur ce bouton pour qu'il remonte (même problème sur les 2 chasses d'eau).

Je vis seule et étant souvent absente je n'ai pas fait remonter le problème à l'agence, j'ai fait avec ...

Le 27/11/2017 j'ai fait un état des lieux de sortie avec une autre personne de l'agence et c'est moi qui lui ai indiqué que les chasses d'eau fonctionnaient mal. A la remise des clés elle m'a indiqué que tout était bon et que je recevrais ma caution par chèque sous 30 jours.

Le 11/01/2018, je les ai appelés car je n'avais rien reçu, c'est alors qu'au téléphone on me dit que les chasses d'eau vont être changées et retenues sur ma caution qu'un courrier explicatif partait.

Le 18/01/2018, je les ai rappelés car je n'avais toujours rien reçu.

Hier, 22/01/2018, j'ai enfin reçu un courrier en RAR avec un devis de ... 320 € pour 2 mécanismes de chasse d'eau complet qui doivent être retenus sur ma caution !!!

est-ce vraiment à moi qu'incombe le paiement de ce devis, puisque selon la loi le locataire doit changer seulement joint ou flotteur ?

QUEL EST MON RECOURS ?

je vous remercie par avance de votre aide

Laurence

Par **morobar**, le **23/01/2018** à **10:16**

Bonjour,

Vous évoquez une rétention sur le dépôt de garantie et non la caution.

La caution c'est la personne physique ou morale qui s'engage à payer les loyers en cas de défaillance de votre part.

Ceci dit la réparation vous incombe. Vous pouvez un peu ergoter sur la valeur du mécanisme, mais le changement du joint cloche comme du flotteur (à votre charge) implique le démontage de la cloche.

C'est principalement la main d'œuvre et le déplacement qui font gonfler le cout.

A vous de contester le devis s'il vous paraît exorbitant, ce qui n'est pas le cas de mon point de vue.

Il est vrai qu'une réparation opérée par ses soins revient bien moins cher.